

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022
DELIBERATION N° DE-2022-232

L'an deux mil vingt-deux, le 7 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à 20h40), M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (à partir de 18h24), M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 19h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU (à partir de 20h58), Mme DELOBEL, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (à partir de 19h25), Mme BROCARD (à partir de 21h08), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBÉ à M. CORRÉGÉ, Mme LAUQUÉ à M. LACASSAGNE, M. LAIGUILLON à M. UGALDE, Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALLEMAN, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à de 19h06), Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO (à partir de 19h25), M. ETCHETO à Mme DUPREUILH (jusqu'à 19h25), Mme BROCARD à Mme LIOUSSE (jusqu'à 21h08)

Absent(s) :

Mme LOUPIEN-SUARES (à partir de 20h40 pour le vote des délibérations n° DE-2022-226 à 261), Mme ZITTEL (jusqu'à 18h24 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 203), Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU (jusqu'à 20h58 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 227), Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à 19h25 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 207)

Secrétaire :

M. ERREMUNDEGUY

Entendu le rapport de M. UGALDE,

OBJET : FINANCES – Exercice 2022 - Budget annexe des fêtes traditionnelles et temporada - Décision modificative n°2.

Le budget des fêtes de Bayonne 2022 s'élevait en prévision (BP 2022 + DM 1 2022) à 3 391 K€.

Pour ce qui concerne les dépenses engagées au titre des fêtes, elles s'établissent en exécution à 3 354 K€, auxquels s'ajoutent 20 K€ de provisions comptables à inscrire au titre des créances non recouvrées des exercices antérieurs, provisions financées par virement à partir des disponibles constatés au chapitre des charges à caractère général.

Concernant les recettes, il est constaté au regard de la fréquentation de cette édition 2022, des recettes supplémentaires de l'ordre de 400 K€. Il s'agit notamment de 300 K€ au titre de la vente des bracelets Pass fêtes, ou encore de l'aire d'accueil (+ 40 K€), et des courses de vaches (+ 38 K€).

Ainsi, la subvention d'équilibre du budget principal au titre des fêtes, qui avait été inscrite à hauteur de 800 K€, peut être réduite du montant des recettes supplémentaires constatées, pour se situer au final à 400 K€.

S'agissant ensuite de l'édition 2022 de la temporada, les recettes de billetterie se sont élevées à 993 K€ pour 22 859 entrées payantes, soit une progression de 11,3 % par rapport à 2021.

Les dépenses engagées relatives aux toros et aux toreros se sont élevées à 727 K€. Il est souligné cette année pour la première fois, que pour certains marchés de toros ou pour certains toreros, la mise en place de la modularité des rémunérations a permis de maîtriser les coûts.

Les spectacles de corridas dégagent donc une marge brute de 266 K€.

Aux recettes de billetterie s'ajoute le produit des visites des arènes, visites qui valorisent la temporada. Ces visites ont connu pour la deuxième année un nouveau succès, avec une hausse de 13,3 %. En effet, c'est plus de 5 600 personnes qui ont visité les arènes durant la période estivale (visites libres, hors visites guidées organisées par l'Office de tourisme de Bayonne), générant une recette de 17 K€.

Les autres recettes s'élèvent globalement à 58 K€ et comprennent les redevances d'occupation du domaine public, les partenariats, la vente de viande de toros.

Au total, les recettes de la temporada 2022 s'élèvent à 1 068 K€.

En prenant en compte les charges fixes relatives à l'organisation (masse salariale, sécurité, transports, communication...), soit 373 K€, le total des dépenses de la temporada 2021 représente 1 100 K€. Il convient de noter que ces charges ont été très nettement contenues, au regard du budget prévisionnel (107 K€ de moins que le budget primitif).

Il est proposé d'affecter à ce budget annexe une fraction de la taxe de séjour, à hauteur de 55 K€, compte-tenu des retombées de ces spectacles en terme d'attractivité et d'impact économique pour la Ville. Cette affectation se fait par l'intermédiaire de la subvention d'équilibre du budget principal.

Compte-tenu de ces éléments, le résultat de la temporada 2022 s'établit à + 23 K€ (hors dotation aux amortissements).

En outre, il convient de constituer une provision de 15 K€ au titre des créances non recouvrées des exercices antérieurs.

Quant au montant prévisionnel de la subvention d'équilibre relative au budget de la temporada, il s'établit à 115 K€. Il se décompose ainsi :

- Dotations aux amortissements des arènes : 60 K€ (déjà inscrit au BP 2022) ;
- Affectation de la quote-part de la taxe de séjour : 55 K€.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 57 et en application des articles L.2313-2 et 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette décision modificative n°2 pour le budget annexe des fêtes et temporada, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Non-participation au vote : 10, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE, M. ESTEBAN



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services